



**HAL**  
open science

## Introduction

Boris Bove, Murielle Gaude-Ferragu, Cédric Michon

► **To cite this version:**

Boris Bove, Murielle Gaude-Ferragu, Cédric Michon. Introduction . B. Bove, C. Michon, M. Gaude-Ferragu (dir.). Paris ville de cour (XIIIe-XVIIIe siècle), PUR, p. 7-20, 2017. halshs-01651292

**HAL Id: halshs-01651292**

**<https://shs.hal.science/halshs-01651292>**

Submitted on 28 Nov 2017

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

B. Bove, M. Gaude-Ferragu, C. Michon (dir.), *Paris, ville de cour (XIIIe-XVIIIe siècle)*, Rennes, PUR, 2017

### Boris Bove, Murielle Gaude-Ferragu et Cédric Michon, « Introduction »

« Mais où est la cour » ? Voilà une question inquiète qu'ont dû se poser plus d'un courtisan en quête d'avancement et plus d'un plénipotentiaire à la recherche du prince destinataire de son ambassade<sup>1</sup>. C'est en revanche une question que se posent rarement les historiens, qui s'intéressent plutôt au fonctionnement de cette microsociété qu'à sa localisation, peut-être parce qu'elle est restée longtemps itinérante et que ses membres se recrutent à travers tout le royaume. En termes plus abstraits, on pourrait dire que la difficulté à penser les rapports entre ville et cour tient au fait que la cour est un *objet social* défini comme l'ensemble des rapports sociaux polarisés par le souverain, tandis que la ville est un *objet géographique* défini par sa densité et sa diversité.

L'étymologie du terme « cour » invite pourtant à s'intéresser à sa localisation car, avant de désigner une société, le mot désigne un lieu. Le mot dérive du latin *curtis*, la cour de ferme du centre domanial. Cette étymologie explique qu'on écrive *court* avec un *t* en ancien français et *courtois* ou *courtisan* en français contemporain. Elle invite à situer la cour dans un environnement rural, comme c'est probable au XI<sup>e</sup> siècle, au moment où le vocable apparaît en français. Toutefois le mot perd son *t* à la fin du Moyen Âge par une fausse étymologie qui le fait dériver du latin *curia*, le lieu de réunion des assemblées romaines<sup>2</sup>. Cette correction de l'étymologie du mot cour reflète l'élargissement de l'horizon de la cour des campagnes à la ville et, s'agissant du roi de France, des châteaux franciliens à Paris qui s'impose progressivement comme capitale du royaume. Ce livre vise à remédier à ce relatif vide historiographique en réconciliant l'histoire de la cour avec l'histoire urbaine. Il s'agissait d'étudier les relations entre la cour de France et la ville de Paris, du XIII<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle, en prenant en compte les dimensions politiques, sociales, culturelles, artistiques et économiques qui ont marqué ce rapport.

#### HISTOIRE URBAINE OU HISTOIRE DE LA COUR ?

Le but est d'isoler le facteur curial pour comprendre son impact sur le développement de la ville, mais encore faut-il s'entendre sur ce qu'est la cour. Le mot est ici entendu au sens étroit des gens qui sont dans la proximité physique du souverain et qui le suivent dans ses pérégrinations, par opposition aux serviteurs de l'État qui se fixent progressivement à Paris avec les institutions centrales de la monarchie à partir du XIII<sup>e</sup> siècle. Autrement dit, la question posée par ce colloque est celle de Paris comme *ville de résidence* et non comme ville capitale<sup>3</sup>, avec une interrogation : le destin de la plus grande et de la plus célèbre ville d'Occident au Moyen Âge en aurait-il été changé si elle n'avait été la principale ville de résidence des rois de France ?

<sup>1</sup> Ainsi les envoyés aragonais venus négocier avec Philippe le Bel pour le Val d'Aran 1313 (LALOU E., *Itinéraire de Philippe le Bel (1285-1314)*, Paris, De Boccard, 2007, p. 81).

<sup>2</sup> BAUMGARTNER E. et MINARD P., *Dictionnaire étymologique de la langue française*, Paris, Le Livre de poche, 1996, p. 207-208.

<sup>3</sup> BRÜHL C., « Remarques sur les notions de "capitale" et de "résidence" pendant le haut Moyen Âge », *Journal des savants*, n° 4, 1967, p. 193-215.

La question est difficile à trancher. D'un côté le phénomène curial accompagne en effet l'essor de la ville depuis les origines<sup>4</sup>, puisque la première mention d'un palais royal dans la Cité date de 1043 et que les successeurs d'Henri I<sup>er</sup> ne cessent d'accroître leur fréquentation de la ville au cours du XII<sup>e</sup> siècle au moment même où Paris se développe : la proportion d'actes royaux écrits à Paris passe de 15-25% au XI<sup>e</sup> siècle à 45 % sous Louis VI (+ 1137)<sup>5</sup>. La construction d'un rempart sur ordre de Philippe Auguste en 1190 a été un accélérateur de l'urbanisation de la ville, qui passe peut-être sous son règne de 25 à 50 000 habitants<sup>6</sup>. D'un autre côté, l'*inurbamento* de la noblesse de cour est tardif : les princes se dotent de grandes propriétés immobilières dans la ville seulement à partir de 1254 et le nombre d'hôtels aristocratiques n'est vraiment massif qu'en 1300, alors que la ville a déjà atteint son développement maximal avec peut-être 275 000 habitants<sup>7</sup>. Surtout, la fonction curiale n'est qu'une des nombreuses fonctions qui expliquent le développement de Paris. Avant que Paris bénéficie de la présence massive des princes, la ville a pu compter sur sa fonction religieuse (depuis le III<sup>e</sup> siècle), sa fonction économique (depuis le XI<sup>e</sup> siècle), sa fonction scolaire (depuis le XII<sup>e</sup> siècle) et enfin sa fonction capitale (depuis le début du XIII<sup>e</sup> siècle)<sup>8</sup>. Ce cumul des activités est certainement la principale raison du développement anormal de la ville, qui n'a pas d'équivalent en Occident en 1300, la norme étant en effet plutôt à la dispersion des fonctions entre les villes, comme en Angleterre où le gouvernement est à Westminster, les marchands à Londres et l'université à Oxford<sup>9</sup>. La fonction curiale n'est donc qu'une des dimensions de l'équation, et la difficulté consiste à l'isoler des autres pour mesurer son impact sur le développement urbain.

On peut tenter de le faire à partir de Philippe Auguste, au moment où la cour commence à se dépouiller d'une grande partie de ses fonctions politiques. Auparavant, la cour comprenait l'entourage domestique et politique du roi, par conséquent la distinction entre ville de résidence et ville capitale était vaine. Entre 1190 et 1320 au contraire, on assiste à la sédentarisation progressive des principaux organes de gouvernement dans Paris : les Archives, le Trésor, le Parlement, la Chambre des comptes. C'est donc à partir du XIII<sup>e</sup> siècle que l'on peut commencer à isoler le facteur curial dans l'équation urbaine, même si la cour conserve une fonction politique puisque, *in fine*, la souveraineté est incorporée à la personne royale, que cette personne est nomade et qu'elle ne gouverne pas sans être éclairée de l'avis de son conseil<sup>10</sup>. La cour garde donc sa dimension politique à travers la personne

---

<sup>4</sup> Le palais de la Cité appartient clairement au type du palais qui *accompagne* le développement de la ville, par opposition au palais qui *suscite* la ville (comme Bagdad... ou Versailles) ou au palais qui *s'impose* à la ville (comme Le Latran à Rome). BOUCHERON P., CHIFFOLEAU J., « Avant-propos », BOUCHERON P., CHIFFOLEAU J. (dir.), *Les palais dans la ville. Espaces urbains et lieux de la puissance publique dans la Méditerranée médiévale*, Lyon, PUL, 2004, p. 9-12.

<sup>5</sup> Ce seuil est en partie dû à un effet de source à cause de la réforme de la chancellerie royale, mais doit avoir aussi un rapport avec le réel. GUYOTJEANNIN O., « Résidences et palais des premiers Capétiens en Île-de-France », CHAPELOT J. et LALOU E. (dir.), *Vincennes, aux origines de l'État moderne*, Paris, PENS, 1996, p. 123-135 et cartes hors texte.

<sup>6</sup> BALDWIN J., *Paris 1200*, Paris, Aubier, 2006, p. 51.

<sup>7</sup> Selon l'hypothèse d'Hercules Géraud confirmée par BOURLET C. et A. LAYEC, « Densités de population et sociotopographie : la géolocalisation du rôle de taille de 1300 », NOIZET H., BOVE B., COSTA L. (dir.), *Paris de parcelles en pixels*, Saint-Denis, Vincennes, 2013, p. 230-233.

<sup>8</sup> On entend par « capitale », au sens strictement politique de Roland Mousnier, une « ville qui joue dans un État le rôle du chef par rapport au corps, une ville qui est en principe le lieu de la conscience, de la pensée et de la raison politiques, où sont les organismes qui règlent toute l'activité des habitants de l'État » (MOUSNIER R., « Paris, capitale politique au Moyen Âge et dans les Temps Modernes (1200-1789) », *Paris, fonctions d'une capitale*, Paris, 1962, p. 39).

<sup>9</sup> GENET J.P., « Londres est-elle une capitale ? », *Les Villes capitales au Moyen Âge*, XXXVI<sup>e</sup> congrès de la SHMESP, Paris, Publ. de la Sorbonne, 2006, p. 155-188.

<sup>10</sup> GUENÉE B., « Cour », LE GOFF J. (dir.), *Dictionnaire raisonné de l'Occident médiéval*, Paris, Fayard, p. 253-254.

royale et son conseil, mais cette fonction est limitée à quelques individus, alors que les serviteurs de l'État sont des centaines à être sédentarisés dans Paris.

La cour est donc un des facteurs du développement parisien, et pas le moins spectaculaire, mais l'exemple de Tours invite à considérer son rôle avec nuance, sinon avec prudence. L'étude de la cité tourangelles permet de bien distinguer l'influence de la fonction capitale de la fonction curiale puisqu'elles ne s'y mêlent pas : lorsque Charles VII et surtout Louis XI s'intéressent à Tours, Paris a retrouvé son statut de capitale après l'éviction des Anglais en 1436. Tours est donc un laboratoire qui permet de mesurer les effets de la cour sur une ville modeste (12 000 habitants avant la peste de 1347). L'arrivée de la cour a eu assurément des effets sur la ville. Sa bourgeoisie a profité à plein de la proximité avec le pouvoir pour faire carrière dans l'appareil d'État, ainsi les Briçonnet qui commencent commerçants de sel et qui finissent cardinal ministre. Surtout on constate le développement d'industries liées au mode de vie aristocratique : armurerie, soie, orfèvrerie et broderie<sup>11</sup>. Mais la ville reste modeste et compte seulement 14 000 habitants au XVI<sup>e</sup> siècle tandis que Paris, pourtant martyrisé pendant la guerre civile et l'occupation anglaise, reste une très grande ville de peut-être 150 000 habitants.

#### L'HISTORIOGRAPHIE MÉDIÉVALE

La question mérite donc un traitement d'autant plus délicat qu'elle a été peu abordée par l'historiographie en général et celle de Paris en particulier. Avant d'évoquer cette dernière, il faut souligner que l'espace français a moins été étudié sous cet angle que le saint Empire ou les mondes ibériques. En Allemagne, les *Residenzenforschungen* du bas Moyen Âge sont à l'honneur depuis 1985 suite à la formation de la *Residentzen Kommission*<sup>12</sup>, tandis que l'étude de la monarchie itinérante du haut Moyen Âge était un classique de l'historiographie allemande depuis longtemps<sup>13</sup> ; en Espagne et au Portugal, les études sur la cour sont aussi très dynamiques<sup>14</sup>, de même que les Pays-Bas

<sup>11</sup> CHEVALIER B., *Tours, ville royale, 1456-1520*, Chambray-les-Tours, CLD, 1983, et *Guillaume Briçonnet (v. 1445-1514). Un cardinal-ministre au début de la Renaissance : marchand, financier, homme d'État et prince de l'Église*, Rennes, PUR, 2005.

<sup>12</sup> Pour un bilan, voir PARAVICINI W., « Cours et résidences du moyen âge tardif. Un quart de siècle de recherches allemandes », SCHMITT J.-C. et OEXLE O.G. (dir.), *Les tendances actuelles de l'histoire du moyen âge en France et en Allemagne*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2002, p. 329-331 et HIRSCHBIEGEL J., *25 Jahre Residenzenforschung, 1985-2010. Eine Bibliographie*, Kiel, 2010. Pour l'historique de ce projet de recherche, voir HIRSCHBIEGEL J. et RABELER S., « Residential Cities in the Holy Roman Empire (1300-1800). Urbanism as network of integrative and competing relationships between Seigniorial Rulership and Civic Community », COURBON L., MENJOT D. (dir.), *La cour et la ville dans l'Europe du Moyen Âge et des Temps Modernes*, Turnhout, Brepols, 2015, p. 91-100. Les *Mitteilungen* ont publié un compte rendu à chaud du colloque dont les actes ici présentés sont issus : BOVE B., GAUDE-FERRAGU M., MICHON C., « Paris, ville de cour (XIII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup>) », *Mitteilungen der Residenzen-Kommission. Stadt und Hof*, n° 3, 2014, p. 159-162.

<sup>13</sup> BRÜHL C., *Palatium und Civitas. Studien zur Profantopographie spätantiker Civitates vom 3 bis 13 Jahrhundert*, 1975-2000. LEYSER K., « Ottonian Government », *English Historical Review*, n° 96, 1981, p. 721-753.

<sup>14</sup> COSTA GOMES R., *The Making of a Court Society. Kings and Nobles in Late Medieval Portugal*, 1995, trad. du portugais, Cambridge, University Press, 2003 ; PAULA CAÑAS GÁLVEZ F. de, *El itinerario de la corte de Juan II de Castilla (1418-1454)*, Madrid, Sílex, 2007. MARTÍNEZ MILLÁN J. (dir.), *La Corte de Carlos V*, Madrid, Sociedad Estatal para la Conmemoración de los Centenarios de Felipe II y Carlos V, 2000. Voir en particulier LAINÉ F., « Introduction », *L'itinérance des cours (fin XI<sup>e</sup> siècle - milieu XV<sup>e</sup> siècle): un modèle ibérique?, e-Spania*, 8 décembre 2009, (<https://e-spania.revues.org> consulté le 4 septembre 2015) et le programme COUR de la Casa de Velasquez coordonné par Alexandra Beauchamp et Maria Narbona Carceles en 2012-2015 (<https://www.casadevelazquez.org/recherche-scientifique/programmes-acheves> consulté le 4 septembre 2015) qui a notamment abouti à la publication sous la direction de BEAUCHAMP A., *Les entourages princiers à la fin du Moyen Âge. Une approche quantitative*, Madrid, Casa de Velázquez, 2013. Le 2-3 juin 2014 a eu lieu à Valladolid un colloque organisé par Germán Gamero Igea et María Narbona Carceles, *La cour et la ville. Réception et installation des entourages royaux dans les villes ibériques à la fin du Moyen Âge*, tandis que le 27-28 novembre

bourguignon ont suscité des recherches sur l'impact socio-politique mais aussi économique des visites des ducs dans les grandes villes de leur domaine<sup>15</sup>. Ces deux traditions historiographiques, plutôt centrées à l'origine la cour, ont pris une orientation plus urbaine dans les années 2000, tandis que cette thématique commençait à se développer en France, surtout sous l'angle de l'insertion architecturale des palais dans la ville<sup>16</sup>. Il est aussi un troisième axe de recherche développé par l'historiographie qui peut intéresser les relations entre ville et cour, après l'itinérance de la cour et ses palais royaux, c'est celui de l'influence culturelle de la cour sur la société<sup>17</sup>. Cette veine a fait couler beaucoup d'encre depuis la traduction en 1969 de *La société de cour* de Norbert Elias, qui faisait de la cour le laboratoire d'un art de vivre et d'une manière de se comporter en public qui aurait infusé dans le reste de la société dans un « processus de civilisation »<sup>18</sup>. La thèse n'envisage pas le cadre urbain, mais suppose une diffusion de l'habitus curial de la cour dans toute la société, via les élites. La dimension potentiellement urbaine du phénomène a été finalement peu discutée en dehors du livre dirigé en 1994 par Daniela Romagnoli, *La ville et la cour*, dont l'enjeu est de savoir si les racines de la civilité occidentale sont plutôt à chercher du côté de la courtoisie ou de l'urbanité<sup>19</sup>. Dans ce colloque, Jacques Le Goff en tient pour le modèle élasien. Martin Warnke a étendu en 1989 la thèse de Norbert Elias à la sphère artistique en soulignant que seule la cour pouvait libérer le génie créateur des artisans en les affranchissant des réglementations urbaines très contraignantes, et leur donner ainsi la possibilité de se transformer en artistes<sup>20</sup>. Mais finalement, rares sont les études qui lisent Elias sous l'angle urbain – Patrick Boucheron a néanmoins tenté récemment de faire en articulant la culture de cour et la culture urbaine à la genèse d'un espace public<sup>21</sup>. La question de l'insertion spatiale ainsi que celle des relations économiques, sociales et culturelles de la cour avec la ville est donc une tendance actuelle de l'histoire de la cour comme de l'histoire urbaine en France<sup>22</sup>.

L'historiographie parisienne, en revanche, s'est surtout intéressée à la genèse de la fonction capitale de la ville<sup>23</sup>, ou à la vie de cour pour elle-même<sup>24</sup>. L'influence de la cour sur la ville a certes été étudiée à travers la commande artistique mais, en dehors du livre d'Etienne Hamon sur l'architecture

---

2014 à Valence a eu lieu un autre colloque sur *Approvisionner et financer la cour Les relations économiques entre les cours ibériques et les sociétés urbaines à la fin du Moyen Âge*, coordonné par Alexandra Beauchamp et Antoni Furio.

<sup>15</sup> LECUPPRE-DESJARDIN E., *La ville des cérémonies. Essai sur la communication politique dans les anciens Pays-Bas bourguignons*, Turnhout, 2004. STABEL P., « For Mutual Benefit? Court and City in the Burgundian Low Countries », S.J. GUNN et A. JANSE (dir.), *The court as a stage : England and the Low Countries in the later Middle Ages*, Woodbridge, UK, The Boydell Press, 2006, p. 101-117.

<sup>16</sup> A. RENOUX (dir.), *Palais royaux et princiers au Moyen Âge*, Le Mans, Publications de l'Université du Maine, 1996 ; Auzépy M.-F. et CORNETTE J. (dir.), *Palais et pouvoir. De Constantinople à Versailles*, Saint-Denis, Presses universitaires de Vincennes, 2003 ; BOUCHERON P., CHIFFOLEAU J. (dir.), *Les palais dans la ville*, op. cit.

<sup>17</sup> COURBON L., « Introduction », COURBON L., MENJOT D. (dir.), op. cit., p. 1-6.

<sup>18</sup> ELIAS N., *La société de cour*, 1939, trad. 1969, rééd. Paris, Flammarion, 1985.

<sup>19</sup> ROMAGNOLI D. (dir.), *La ville et la cour. Des bonnes et des mauvaises manières*, Fayard, Paris, 1994.

<sup>20</sup> WARNKE M., *L'artiste et la cour. Aux origines de l'artiste moderne*, Paris, Editions de la Maison des Sciences de l'Homme, 1989. Ses thèses ont été rediscutées lors d'un colloque organisé par le Centre André Chastel à Paris le 19-21 juin 2014 sur *Artistes à la ville et artistes à la cour (1300-1600)*.

<sup>21</sup> BOUCHERON P., « Épilogue conclusif. La ville, la cour, la modernité de l'État. Un "modèle européen" au risque de la world history », COURBON L., MENJOT D. (dir.), op. cit., p. 237-249.

<sup>22</sup> MENJOT D., « Les médiévistes français et la ville dans la première décennie du XXI<sup>e</sup> siècle », *Cuadernos del CEMYR*, n° 19, déc. 2011, p. 39-85

<sup>23</sup> BAUTIER R.H., « Quand et comment Paris devint capitale », BSHP, 1978, a.105, p.17-46 et SOHN A., *Von der Residenz zur Hauptstadt. Paris im hohen Mittelalter*, Thorbecke, Sigmaringen, 2012.

<sup>24</sup> Voir par exemple les 2 200 articles en ligne sur le site de [cour-de-France.fr](http://cour-de-France.fr) et plus récemment GAUDE-FERRAGU M., LAURIOUX B., PAVIOT J. (dir.), *La cour du Prince, XII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle*, Paris, Champion, 2011.

flamboyante, l'histoire urbaine est discrète dans les ouvrages qui en traitent<sup>25</sup>. La prosopographie de l'élite bourgeoise a aussi montré que les plus riches bourgeois de la ville ont profité de la cour comme fournisseurs et membres de l'Hôtel royal, même s'ils ont aussi fait carrière au service de l'État (car la cour, au sens étroit du terme, n'est qu'une des voies d'ascension que leur offre le service du roi)<sup>26</sup>. Le profit de cette position intermédiaire est un phénomène courant qui s'observe aussi à Londres au XIII<sup>e</sup> siècle (John McEwan). Parmi les profits qu'a pu apporter le service zélé du souverain, il faut compter l'octroi d'une municipalité en 1260, même limitée dans ses attributions, puisque les premiers échevins de la ville se recrutent tous dans les anciennes familles fréquentant l'Hôtel de saint Louis. Cette élite bourgeoise constituait un groupe social conscient de lui-même qui résistait assez bien au XIV<sup>e</sup> siècle à l'attrait de mode de vie aristocratique.

#### LA MONARCHIE CÉRÉMONIELLE EN VILLE

En fait, le principal angle de traitement des rapports entre Paris et la cour a été l'approche cérémonielle. Les grands rituels mis en place par la monarchie, qui connaissent un développement sans précédent sous les Valois dans le cadre d'une royauté qui se donne à voir pour conquérir les cœurs, offrent en effet l'intérêt de faire se côtoyer le roi, sa cour et la ville. Cette rencontre éphémère s'épanouit dans un cadre urbain transfiguré où les Parisiens sont à la fois spectateurs et, pour certains, acteurs d'une cérémonie qui, au-delà de la nécessaire mise en scène de la *Majestas*, fait dialoguer le souverain, ses conseillers et le corps urbain, représenté par le prévôt des marchands et les échevins.

La magnifique enluminure (fig. 1) et figurant l'entrée d'Isabeau de Bavière à Paris le 22 août 1389 offre un arrêt sur image saisissant de cette rencontre<sup>27</sup>. La ville y apparaît dans sa double dimension, comme cadre monumental d'une part, cernée de murailles, magnifiée par la beauté de ses palais et de ses églises, et comme communauté d'autre part, les édiles et les Parisiens participant activement à la fête. La reine, couronnée et vêtue d'un habit de parement, chemine sur une litière ouverte surmontée d'un dais<sup>28</sup>. Elle est entourée par les principaux membres de la « cour des princes<sup>29</sup> », figurée sous sa forme masculine (Louis de Touraine, Louis II de Bourbon, Jean de Berry, Philippe le Hardi, Pierre de Navarre et Guillaume de Bavière), mais aussi féminine (Valentine Visconti, Jeanne de Boulogne, Marguerite de Flandre, Marguerite de Bavière et Marie de France). Autre composante de la société de cour, les officiers de l'Hôtel, du roi comme de la reine, forment une haie d'honneur d'un côté du convoi, alors que de l'autre côté leur font face 1 200 bourgeois de Paris. La précision des comptes témoigne que leurs livrées, rouge pour les officiers, verte pour les bourgeois, les distinguaient lors de l'entrée, distinction chromatique gommée par les contemporains. Sous la plume des chroniqueurs, comme sous le pinceau des enlumineurs, cour et ville sont confondues (tous portent le même vêtement, parti rouge et vert<sup>30</sup>).

**fig. 1 – Entrée d'Isabeau de Bavière dans Paris en 1389**

<sup>25</sup> HAMON E., *Une capitale flamboyante*, Paris, Picard, 2011.

<sup>26</sup> BOVE B., *Dominer la ville. Prévôts des marchands et échevins parisiens de 1260 à 1350*, Paris, CTHS, 2004.

<sup>27</sup> Elle orne le frontispice du livre IV des Chroniques de Froissart, Bruges, dernier tiers du XV<sup>e</sup> siècle, par le Maître du Froissart de Comynnes, British Library, Manuscrit Harlay 4379, fol. 3.

<sup>28</sup> Absent en réalité. Le premier dais fut utilisé pour l'entrée de Charles VI dans ses villes du Languedoc (GAUDE-FERRAGU M., « Le double corps de la reine : l'entrée d'Isabeau de Bavière à Paris (22 août 1389) », BOUSMAR E. et DUMONT J. éd., *Le corps du prince, Micrologus*, Florence, Sismel, Edizioni del Galluzzo, 2014, t. 22, p. 139-169).

<sup>29</sup> Qui eux-mêmes possèdent leur propre cour.

<sup>30</sup> D'après le récit de Froissart, la livrée était rouge et verte pour l'ensemble des participants, ce que figure notre enluminure (Jean FROISSART, *Chroniques*, éd. LETTENHOVE K. de, Bruxelles, V. Devaux, 1872, t. XV, p. 10), mais il mélange la livrée verte des bourgeois de Paris et la livrée rouge des officiers de l'Hôtel, comme indiqués dans les comptes de l'entrée (Arch. nat., KK 20).

Spectateurs pour la plupart, les Parisiens sont aussi acteurs lorsqu'il s'agit de jouer les « mystères », ces tableaux vivants présentés sur les places et aux portes de la ville. Loin d'être un lieu figé, servant de cadre à l'expression de la seule symbolique royale, Paris apparaît en effet comme un « espace public » vivant, tant la parole urbaine s'y exprime. Car le dispositif cérémoniel fait l'objet de discussions, voire de négociations entre les conseillers royaux et les édiles. Paris reçoit certes le roi et sa cour, mais selon certaines modalités, rituelles pour les unes (l'accueil processionnel de la municipalité, les cadeaux offerts), en perpétuel renouvellement pour les autres (les « mystères » joués par les confréries et les corporations et élaborés en conseil<sup>31</sup>).

Une autre cérémonie lie étroitement le roi, la cour et Paris, celle des funérailles qui octroie un rôle fondamental à la ville d'une part (elle est le cadre obligatoire du rituel, le convoi s'arrêtant à Notre-Dame pour un premier service avant de se rendre à Saint-Denis), et à la municipalité d'autre part : comme corps constitués, le prévôt des marchands et les échevins font partie des personnalités invitées à se recueillir une dernière fois devant la dépouille<sup>32</sup>. Au sein du convoi, ils jouent le premier rôle avec les présidents du Parlement de Paris : ils marchent au plus près du corps, soutenant le dais qui le surmonte<sup>33</sup>. La cour est également présente, tant les serviteurs de l'Hôtel – qui précèdent le cercueil, vêtus de livrées noires – que les membres de la famille royale – les parents du grand deuil qui le suivent.

L'importance politique des édiles et des bourgeois parisiens est telle à la fin du Moyen Âge que dans ses conseils de gouvernement (le *Livre des Trois vertus*), Christine de Pizan recommande à la reine, qui doit aider son époux à « conquérir les cœurs », de recevoir régulièrement ceux qui font « l'opinion publique », à savoir les membres du conseil, prélats et nobles, les parlementaires, et les élites parisiennes, à savoir les principaux bourgeois et les grands marchands et artisans. Elle ne négligera pas leurs femmes, qu'elle invitera pour les grandes fêtes curiales<sup>34</sup>.

On le voit, les cérémonies curiales à Paris ont fait l'objet de nombreuses études au cours des dernières décennies. Bernard Guenée et Françoise Lehoux furent des précurseurs en la matière, consacrant dès 1968 un ouvrage aux entrées royales<sup>35</sup>, dossier ensuite repris par une « cérémonialiste » américaine, Laurence Bryant<sup>36</sup> et, plus récemment, par Joël Blanchard<sup>37</sup>. Les funérailles firent aussi couler beaucoup d'encre, moins pour leur rapport à Paris, que pour l'interprétation politique qu'on pouvait en faire, manifestation -ou non- du concept des « deux corps du roi » en France<sup>38</sup>. Monique Chatenet consacra également plusieurs articles à cette approche

<sup>31</sup> Il faut attendre la fin du xv<sup>e</sup> siècle pour voir apparaître des « concepteurs d'entrée » spécifiques, généralement des rhétoriciens, tels André de la Vigne, Gringore ou Jean Lemaire de Belges. En revanche des peintres et/ou de grands lettrés entraient parfois dans les comités d'organisation, tel Jean Fouquet qui participa aux délibérations du conseil municipal pour l'entrée de Louis XI à Tours en 1461.

<sup>32</sup> Cf. à la mort de Charles VI en 1422 (GRANDEAU Y., « La mort et les obsèques de Charles VI », *Bulletin philologique et historique du comité des travaux historiques et scientifiques*, 1970, p. 133-186). En 1380, le prévôt des marchands assista même aux derniers instants de Charles V dans le palais de Beauté-sur-Marne.

<sup>33</sup> Sur les funérailles royales, cf. entre autres, GIESEY R., *Le roi ne meurt jamais. Les obsèques royales dans la France de la Renaissance*, Paris, 1987.

<sup>34</sup> Christine de PIZAN, *Le Livre des Trois vertus*, trad. L. Dulac dans RÉGNIER-BOHLER D. (dir.), *Voix de femmes au Moyen Âge. Savoir, mystique, poésie, amour, sorcellerie XI<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle*, Paris, Robert Laffont, 2006, p. 599-601. Voir aussi AUTRAND F., *Christine de Pizan*, Paris, Fayard, 2000, p. 424.

<sup>35</sup> GUENÉE G. et LEHOUX F., *Les entrées royales françaises de 1328 à 1515*, Paris, 1968.

<sup>36</sup> BRYANT L.-M., « La cérémonie de l'entrée royale à Paris au Moyen Âge », *Annales Economies, Sociétés, Civilisations*, n° 41/3, 1986, 513-542. *Id.*, *The King and the City in the Parisian Royal Entry Ceremony. Politics, Ritual and Art in the Renaissance*, Genève 1986.

<sup>37</sup> BLANCHARD J., « Le spectacle du rite : les entrées royales », *Revue historique*, n° 627, juillet 2003, p. 475-519. Voir aussi KIPLING G., *Enter the King (Theatre, liturgy, and rituel in the medieval city triumph)*, Oxford 1998.

<sup>38</sup> KANTOROWICZ E.-H., *The King's Two Bodies : A Study in Medieval Political Theology*, Princeton, 1957. GIESEY R., *op. cit.*. De nombreux historiens ont ensuite montré l'inanité du concept en France, BOUREAU A., *Le simple corps*

cérémonielle des rapports entre ville et cour, sans compter sa contribution à ce colloque<sup>39</sup>. Mais ces approches cérémonielles n'ont pas l'ambition de traiter les rapports entre la ville et la cour dans leur ensemble, contrairement à quelques articles ou livres précurseurs qui ont ouvert la voie qu'on voudrait maintenant emprunter.

#### LES PIONNIERS

Le premier auteur à traiter de front la question des relations entre la capitale et la cour est Bernard Guenée. Il fait le constat, en 1989, qu'on attribue à la fonction administrative la prospérité de Paris alors que les contemporains de Charles VI l'attribuaient plus volontiers à la présence de la cour<sup>40</sup>. Dix ans plus tard, Claude Gauvard proposait une première tentative de recensement de la population des hôtels aristocratiques dans Paris à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle et aboutissait à la conclusion qu'ils comptaient 5 à 10 000 personnes, corroborant ainsi l'intuition de Bernard Guenée<sup>41</sup>. Mais le premier ouvrage à s'appesantir sur cette question et à la traiter sous tous les angles est certainement le livre paru en 2007 sous la direction de Werner Paravicini et Bertrand Schnerb, *Paris capitale des ducs de Bourgogne* (au titre provocateur, puisque l'administration ducale se trouve à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle à Lille et à Dijon : il s'agit donc de Paris comme ville de résidence des ducs)<sup>42</sup>. On ne sera pas surpris que le premier livre d'envergure sur la question ait été entrepris sous le patronage de Werner Paravicini qui a longtemps été la cheville ouvrière de la *Residentzen Kommission*. Dans la même veine, Florence Berland a soutenu en 2011 une thèse, encore inédite, sur *La cour de Bourgogne à Paris (1363-1422)*<sup>43</sup>. L'intérêt de ces deux derniers titres est qu'ils mettent en œuvre des sources non parisiennes : la ville est vue au prisme de la vie des princes, alors que les histoires de Paris parlent peu des princes parce que les sources locales, en dehors des hôtels, les évoquent peu. Il y a là une clé d'explication de la longue indifférence réciproque de l'histoire urbaine envers l'histoire de la cour. Ces quatre titres ont en outre comme point commun de signaler la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle comme un moment privilégié des rapports entre la cour de France et Paris, reste à savoir si ce moment est exceptionnel ou représentatif des rapports ordinaires entre la ville et la cour. Ils s'inscrivent enfin dans une dynamique récente de la recherche en direction de l'étude des rapports entre cour et ville en Europe.

---

*du roi. L'impossible sacralité des souverains français XV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1988. BROWN E. A.R, « Refreshment of the Dead : Post mortem Meals, Anne de Bretagne, Jean Lemaire de Belges, and the Influence of Antiquity on Royal Ceremonial », BALSAMO J. (dir.), *Les funérailles à la Renaissance*, Genève, Droz, 2002, p. 113-130. CHATENET M., « Quelques aspects des funérailles nobiliaires au XVI<sup>e</sup> siècle », BALSAMO J. (dir.), *op. cit.*, p. 37-54. CHATENET M., MARCHANDISSE A., « Les funérailles de Georges d'Amboise (Lyon et Rouen, 25 mai-20 juin 1510) », CHALINE J.-P. (dir.), *Au seuil de la Renaissance. Le cardinal Georges d'Amboise (1460-1510)*, Rouen, Société de l'histoire de Normandie, 2012, p. 159-169. GAUDE-FERRAGU M., *D'or et de cendres. La mort et les funérailles des princes dans le royaume de France au bas Moyen Âge*, Presses universitaires du Septentrion, Villeneuve-d'Ascq, 2005.

<sup>39</sup> Sur les cérémonies à la cour, outre les articles cités *op. cit.* sur les funérailles, CHATENET M., *La cour de France au XVI<sup>e</sup> siècle. Vie sociale et architecture*, Paris, Picard, 2002. CHATENET M., GIRAULT P.-G., *Fastes de cour. Les enjeux d'un voyage princier à Blois en 1501*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2010 (voyage qui passe par Paris). Sur les mariages, CHATENET M., « Habits de cérémonie : les mariages à la cour des Valois », POUTRIN I. et SCHAUB M.-K. (dir.), *Femmes et pouvoir politique. Les princesses d'Europe XV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Bréal, 2007, p. 220-221. cf. aussi sur les baptêmes, BRERO T., « Le mystère de la chambre verte. Les influences françaises dans le cérémonial baptismal des cours de Savoie et de Bourgogne », GAUDE-FERRAGU M., LAURIUOX B., PAVIOT J. (dir.), *op. cit.*, p. 195-208. Cf. les nombreuses contributions aussi sur le site Cour-de-France.fr., notamment les ouvrages de Gérard Sabatier. La question de l'articulation de la ville et de la cour par les cérémonies est un des axes forts du livre dirigé par COURBON L. et MENJOT D., *op. cit.*

<sup>40</sup> GUENÉE B., « Paris et la cour du roi de France au XIV<sup>e</sup> siècle », BOURIN M. (dir.), *Villes, bonnes villes, cités et capitales. Etudes d'histoire urbaine (XII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle) offertes à Bernard Chevalier*, Caen, 1993, p. 259-265.

<sup>41</sup> GAUWARD C., « Les hôtels princiers et le crime : Paris à la fin du Moyen Âge », *Anthropologie de la ville médiévale*, 1999, rééd. EAD., *Violence et ordre public au Moyen Âge*, Paris, Picard, 2005, p. 227-244.

<sup>42</sup> PARAVICINI W., SCHNERB B., *Paris capitale des ducs de Bourgogne*, Jan Thorbecke Verlag, Deutschland, 2007.

<sup>43</sup> BERLAND F., *La cour de Bourgogne à Paris (1363-1422)*, dir. B. Schnerb, Lille III, 2011.

Le thème est donc assez neuf pour la période médiévale, mais aussi pour l'époque moderne où les rapports entre Paris et la cour ont été éclipsés par l'éclat de Versailles.

#### L'HISTORIOGRAPHIE MODERNE

Pour l'époque moderne, l'approche de Paris comme ville de cour est un double angle mort de l'historiographie. C'est le cas pour la période qui précède Versailles (xvi<sup>e</sup>-xviii<sup>e</sup> siècles). La question est alors peu traitée car elle est au croisement de deux historiographies qui se mélangent aussi peu que l'huile et l'eau. L'historiographie de Paris d'une part et celle de la cour envisagée comme un centre politique d'autre part, cette seconde historiographie ayant décollé à partir des années 1970. Pour cette dernière, la cour est au sens le plus fort un révélateur de l'existence du prince ; c'est là qu'il vit, qu'il se met en scène, que par les cérémonies il manifeste sa souveraineté en même temps qu'il la construit. La cour est aussi le point de contact entre les territoires sur lesquels il exerce sa souveraineté, ses sujets et lui-même. De ce point de vue, on peut réinterpréter les dialogues entre le pouvoir et Paris par les cérémonies, les entrées de ville, les funérailles etc. à l'époque moderne comme à l'époque médiévale. Les historiens de la cour ne pouvaient donc éviter d'avoir un jour une grande explication avec Paris. Pour l'instant, force est de reconnaître qu'ils ne l'ont pas encore eu, à quelques exceptions près et que ces deux historiographies ne se sont à peu près jamais rencontrées. La situation française présente en effet une situation dans laquelle on a, de la fin du Moyen Âge jusqu'au milieu du xvii<sup>e</sup> siècle, deux lieux de pouvoir pour un royaume, Paris, siège de l'État, et le roi en son Conseil. Mais au moment même où Paris pourrait s'imposer comme ville de cour, il est détrôné par Versailles. Il est révélateur que l'une des rares recherches sur la question, celle de Laurent Lemarchand, porte précisément sur un moment où la suprématie versaillaise est clairement remise en cause<sup>44</sup>.

En effet, pour la période qui va de la fin du xvii<sup>e</sup> siècle au xviii<sup>e</sup> siècle, l'enjeu de Paris comme ville de cour est d'entrée de jeu éclipsé par Versailles qui tue la question. D'abord une grande partie de l'historiographie versaillaise continue de considérer, consciemment ou non, que la cour n'existe pas avant Versailles (un peu comme toute une partie de l'historiographie anglaise avec l'Angleterre d'avant Henri VIII). Ensuite, l'historiographie traditionnelle de Versailles, souvent remarquable d'ailleurs, tourne autour des courtisans et des cérémonies dans le palais du prince. Si « l'État c'est lui », ce n'est donc pas la ville. La monarchie absolue et son historiographie a ainsi longtemps gêné l'approche des lieux de pouvoir.

Pourtant la question de la multiplicité de la cour est une constante. D'abord, l'Hôtel royal est un emboîtement d'Hôtels. Ensuite, si la cour est là où est le prince, la cour est multiple : qu'il suffise de penser aux nombreuses résidences dans la vallée de la Loire et autour de Paris pour s'en tenir au cas français. Enfin, la cour du prince peut être l'objet de concurrences. Qu'il suffise de penser au « Why come ye not to court? » de John Skelton :

« Why come ye not to court?

To which court?

To the King's court,

Or to Hampton Court?

Nay, to the king's court!

The King's court

---

<sup>44</sup> LEMARCHAND L., *Paris ou Versailles ? La monarchie absolue entre deux capitales (1715-1723)*, Paris, CTHS, 2014.

Should have excellence

But Hampton Court

Hath the pre-eminence ». <sup>45</sup>

À partir du grand incendie de 1512 qui a ravagé la résidence royale de Westminster, le roi et sa cour ne résident plus à Londres, mais répartissent leurs séjours entre Greenwich et Windsor, et, dans une moindre mesure Eltham, Richmond ou Bridewell<sup>46</sup>. Ce n'est qu'à la chute du cardinal qu'Henri VIII récupère York Place au cœur de Londres et retrouve ainsi une résidence dans la capitale. La disgrâce finale de Thomas Wolsey montre qu'*in fine*, c'est le roi qui a le pouvoir. Le chancelier, à la tête de la chancellerie et du Conseil ne peut donc se permettre de négliger la cour. La cour est un centre politique, même si John Skelton dans son poème s'interroge sur la réponse à donner à la question « Why come ye not to courte ? ». Clairement, la résidence londonienne du cardinal Wolsey, à savoir York Place, ou sa résidence du sud de la capitale, Hampton Court, sont indiscutablement des centres politiques absolument essentiels. Il n'empêche que le chancelier ne peut négliger la source de son pouvoir : le roi. Il faut que le roi accepte de signer les décisions prises par Wolsey. Pour cela, Wolsey doit d'une part s'efforcer d'être présent auprès du souverain et d'autre part s'assurer des relais dans l'entourage immédiat du souverain. Pendant son ministériat, le cardinal cherche donc à limiter son éloignement en se rendant à la cour le dimanche

Pourtant, cette question des relations entre la capitale et la cour ne peut pas être résolue brutalement. Versailles n'écrase pas Paris à partir de la décennie 1670. De la même manière, on a longtemps eu tendance à considérer que la cour en France n'existait pas avant Versailles. Puis on a considéré que la cour n'était plus qu'à Versailles : une sorte de soleil éblouissant qui rendait invisible tout le reste. Pourtant, l'apogée de Versailles est assez brève : sous Louis XIV, et encore, sans doute pas tout le règne. Ensuite, on considère qu'on s'ennuie à Versailles ; c'est à Paris qu'il faut aller pour s'amuser. Ainsi, les visiteurs européens rapportaient de Versailles de grands projets architecturaux et de conception de jardin, mais ne s'éternisaient pas dans les réceptions guindées et formelles du palais. Dès qu'ils le pouvaient, ils quittaient le palais pour se rendre à Paris dont l'atmosphère leur paraissait infiniment plus amusante et stimulante. De la même manière, d'après l'Anglais John Moore au début des années 1780 « ce sont les Parisiens qui, pour tous les ouvrages de génie, donnent le ton aux courtisans et dictent la loi au souverain » juge [qui ?]<sup>47</sup>. Il en va ainsi par exemple du bal, où, depuis la Régence, *les Parisiens donnent le ton*. Cela s'est fait progressivement, mais somme toute rapidement. Le point de départ est le Bal de l'Opéra, le premier bal public à entrée payante, autorisé à partir de janvier 1716, et qui a pris ensuite de plus en plus d'importance<sup>48</sup>.

On le voit, les enjeux des relations entre Paris et la cour sont complexes et multiples. Ils appellent donc une approche comparatiste qui caractérise cet ouvrage.

C'est d'abord une comparaison chronologique qui va du XIII<sup>e</sup> siècle au XVIII<sup>e</sup> siècle. C'est ensuite une comparaison spatiale. Paris n'est pas la seule capitale d'Europe occidentale qui entretient des relations complexes avec la cour : Londres, Madrid, Lisbonne méritent également le détour. Comparaison n'est pas raison et quelques mots s'imposent peut-être pour expliciter la méthode qui a

<sup>45</sup> John SKELTON, « Why come ye not to courte ? », J. SCATTERGOOD, *John Skelton: The Complete English Poems*, Harmondsworth, 1983, t. II, 188-196.

<sup>46</sup> PRO, OBS 1419.

<sup>47</sup> *Lettres d'un voyageur anglais sur la France, la Suisse et l'Allemagne*, Genève, Bardin, 1781-1782, t. I, p. 70.

<sup>48</sup> GUILCHER J.M., *La Contredanse, Un Tournant dans l'histoire française de la danse*, Bruxelles, Éditions Complexe/Centre National de la Danse, 2003.

présidé à ce livre. La comparaison en histoire est une méthode qui vise à améliorer la connaissance d'un objet par un principe d'opposition binaire entre divergences et analogies<sup>49</sup>. L'objectif de la comparaison est de faire apparaître par contraste les similitudes et les différences entre des objets. Le relevé de ces différences et de ces similitudes doit permettre une meilleure compréhension de l'objet étudié. En histoire, la comparaison traite d'objets qui sont historiquement situés et qui s'inscrivent donc dans des contextes spécifiques. C'est pourquoi l'exercice pose un certain nombre de problèmes ou, pour dire les choses différemment, exige de surmonter un certain nombre de difficultés. La première d'entre elle réside dans le fait que la comparaison postule l'existence d'un point de vue extérieur qui permet de construire (ou de repérer) avec précision un objet susceptible d'être comparé à travers un questionnement partagé. En ce sens le couple Paris-Versailles n'a pas d'équivalent ce qui pourrait invalider toute comparaison. Toutefois, si la rigueur dans la définition et dans le questionnaire permet d'arriver à des résultats cohérents et donc valables scientifiquement, trop de rigueur présente également le risque de réduire les perspectives et donc de déboucher sur des découvertes limitées<sup>50</sup>. Dans les questions que l'on pose au départ, on est toujours plus ou moins contraint de partir de catégories et de concepts qui ont été élaborés par une historiographie nationale avec le risque de déboucher sur un formatage des réponses. Si l'on s'autorise une approche inverse qui consiste à comparer des objets dont la parenté est lointaine, on risque d'aboutir à la formulation de généralités dont la valeur heuristique est proche de zéro. L'objet de ce livre « Paris ville de cour », a donc été défini pour Paris ; il convient donc de faire les ajustements nécessaires. Pour autant, la comparaison reste sans doute l'un des meilleurs moyens pour éviter la téléologie et les schémas rigides d'explication des phénomènes historiques. Elle permet de pondérer la part respective du hasard, de la nécessité et des dynamiques qui créent les phénomènes historiques.

L'intérêt de ce colloque réside donc aussi bien dans la synthèse que dans l'établissement de faits nouveaux, dans le croisement des objets étudiés que dans celui des approches et enfin dans la confrontation d'ensemble qui en résulte. Cela pourrait peut-être participer à rendre possibles des approches qui ne sont qu'esquissées ici et qui relèvent davantage de l'histoire croisée que de la comparaison. Il serait en effet intéressant d'analyser les « villes de cour capitales » dans leurs relations, leurs interactions, la circulation des procédures et des pratiques.

Le sujet de ce livre n'est pas une nouvelle histoire de Paris, pas plus qu'une histoire de Paris comme capitale administrative et politique ni encore une histoire de la cour ou de l'État. On voudrait ici cerner au plus près ce qu'apporte la cour à la ville... et aussi la ville à la cour. Plusieurs axes de recherche permettent d'explorer cette question : le problème de la présence physique du roi dans Paris (1<sup>ère</sup> partie), ainsi que celui du logement du roi et des gens de cour dans la ville (2<sup>e</sup> partie) qui lui est corrélé, mais aussi celui des effets socio-économiques et politiques de la consommation curiale (3<sup>e</sup> partie), celui des représentations que les citadins se font des gens de cour et réciproquement (4<sup>e</sup> partie), mais aussi la question des échanges culturels entre ville et cour (5<sup>e</sup> partie) et enfin celle de l'investissement symbolique des gens de cour dans Paris (6<sup>e</sup> partie).

---

<sup>49</sup> Pour ce passage, voir WERNER M. et ZIMMERMANN B., *De la comparaison à l'histoire croisée*, Paris, Seuil, 2004.

<sup>50</sup> Voir les remarques de DUINDAM J., « Royal Courts in Dynastic States and Empires », DUINDAM J., ARTAN T. et KUNT M. (dir.), *Royal Courts in Dynastic States and Empires*, Leiden, Brill, 2011, p. 8.